

## Les Cahiers de droit

### Mise au point

J.-C. B.



Volume 13, numéro 4, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005073ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005073ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

B., J.-C. (1972). Mise au point. *Les Cahiers de droit*, 13(4), 613–613.  
<https://doi.org/10.7202/1005073ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1972

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## MISE AU POINT

Il est difficile pour un directeur de revue de connaître tout ce qui se publie, en particulier aux États-Unis. Par ailleurs, en toute équité, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Enfin, des oublis de références sont toujours possibles. Dans les circonstances, afin que la situation soit bien nette, nous croyons devoir publier les deux lettres suivantes qui parlent par elles-mêmes.

J. - C. B.